

LE MONDE DU HANDICAP POUR NOTRE DISCIPLINE REGROUPE :

LE PARA-CANOË :

Handicap **physique**
et **sensoriel**.

LE PARA-CANOË ADAPTÉ :

Handicap **mental**
et **psychique**.

LE PARA-CANOË HANDI-VALIDE :

Équipage mixte,
pagayeur handi classifié
et pagayeur valide.



**Le Canoë-Kayak et les sport de pagaie sont
accessibles à tous,**

Il peut bénéficier de nombreuses adaptations afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque pratiquant en situation de handicap.

Retrouvez le détail de ces différentes pratiques sur le site :
www.ffck.org / rubrique paracanoe

OÙ PRATIQUER ?



**Tous les clubs peuvent accueillir des personnes
en situation de handicap.**

Tous ne sont pas accessibles PMR, mais une visite du site et un échange avec les encadrants permettent de déterminer si l'infrastructure convient à vos besoins et à une pratique en toute sécurité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE : handikayak@ffck.org.

CANOË-KAYAK ET HANDICAPS

L'aventure accessible à tous

Dépassement - Partage - Accessibilité - Plaisir



LE PARA-CANOË

Aujourd'hui, ce sont plus de 140 clubs de canoë-kayak répartis sur l'ensemble du territoire qui accueillent des personnes en situation de handicap.

Découvrir un nouveau sport, vivre de nouvelles sensations, connaître le plaisir de glisser sur l'eau, développer son autonomie...

Il y a plein de bonnes raisons pour se mettre au canoë-kayak !



Le Canoë-Kayak est accessible à partir de 8 ans et pour tout type de handicap.

Que l'on soit en situation de handicap physique, visuel, mental et / ou psychique, tout le monde est capable de naviguer et de progresser vers plus d'autonomie.

Grâce à un encadrement expérimenté et à l'écoute, le canoë-kayak se pratique en toute sécurité et en toute liberté. Lorsque c'est possible, les bateaux sont légèrement modifiés afin de favoriser le confort et l'autonomie des personnes. On peut par exemple installer des sièges spécifiques, adapter les cales pieds.

Avec un peu d'ingéniosité, le champ des possibles est immense. Il ne faut donc pas hésiter à dialoguer avec les cadres et entraîneurs des clubs pour adapter les bateaux lorsque cela semble utile. Ces bateaux ont la particularité d'être accessibles, stables et peuvent disposer de flotteurs.

CLASSIFICATION PARA-CANOË



ATHLÈTES KL1/VL1

Les athlètes KL1 et VL1 paient principalement avec leurs bras, leur épaules et une fonction minimal du tronc ou non selon leur capacité

ATHLÈTES KL2/VL2

Les athlètes paient principalement avec leurs bras, leur tronc et une fonction minimal ou non de leurs jambes.

ATHLÈTES KL3/VL3

Les athlètes paient avec leurs bras, leur tronc et leurs jambes.



LE PARA-CANOË ADAPTÉ

Le para-canoë adapté est une pratique de canoë-kayak destinée exclusivement aux sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique ou présentant des troubles du spectres de l'autisme.

Pour toute compétition cette pratique est en lien avec la Fédération Française de Sport adapté qui a la délégation.



ÉLIGIBILITÉ ET HANDICAP MINIMUM

Pour chaque catégorie, des critères de classement sont retenus pour définir le handicap minimal d'un athlète autorisé à concourir. Placent les sportifs dans des groupes ayant un niveaux similaires d'aptitudes fonctionnelles aussi équitables que possible.

La classification évalue les pertes de forces, d'amplitudes et/ou de coordination qui sont évalués, conséquence de la pathologie d'un athlètes. La classification est obligatoire pour pouvoir pratiquer en compétition.



Pour toute question, écrivez à :
handikayak@ffck.org